

Procès-verbal de la session **ORDINAIRE** tenue le **7 JUILLET 2014** à **19 h 30** au centre administratif, salle du conseil, sis au 15 rue Caron à Kingsey Falls.

Sont présents :

Micheline PINARD-LAMPRON,	mairesse;
Christian CÔTÉ,	conseiller;
Alain DUCHARME,	conseiller;
Luc DUVAL,	conseiller;
Krystel HOULE-PLANTE,	conseillère;
Marie-Josée PLEAU,	conseillère;
Christian TISLUCK,	conseiller.

Assiste également à la session :

Annie LEMIEUX, greffière, directrice générale.

14,193 OUVERTURE DE LA SESSION

La mairesse, Micheline Pinard-Lampron, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la session à 19 h 35.

14,194 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La mairesse dépose l'ordre du jour et demande aux membres du conseil s'ils ont des ajouts à formuler.

Les points suivants sont ajoutés aux affaires nouvelles :

15.1 Pompier;
15.2 Loisirs.

14-154 RÉSOLUTION NO 14-154 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est **UNANIMEMENT RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour tel que modifié en laissant ouvert l'item « Affaires nouvelles ».

14,195 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

14,195.1 SESSION ORDINAIRE DU 2 JUIN 2014

La mairesse demande aux membres du conseil s'ils ont des corrections à apporter au procès-verbal de la session ordinaire du 2 juin 2014.

**14-155 RÉSOLUTION NO 14-155
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SESSION ORDINAIRE DU 2 JUIN 2014**

Sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 2 juin 2014 tel que présenté.

14,195.2 SESSION SPÉCIALE DU 16 JUIN 2014

La mairesse demande aux membres du conseil s'ils ont des corrections à apporter au procès-verbal de la session spéciale du 16 juin 2014.

**14-156 RÉSOLUTION NO 14-156
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SESSION SPÉCIALE DU 16 JUIN 2014**

Sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la session spéciale du 16 juin 2014 tel que présenté.

14,196 PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Gilles Prévost explique aux membres du conseil ses problèmes concernant des fossés et un cours d'eau verbalisé.

Étant donné que M. Dumouchel est présent pour le point concernant sa demande de dérogation mineure, la mairesse propose de traiter le point 10 de l'ordre du jour immédiatement. Les membres du conseil sont d'accord.

**14,197 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PRÉSENTÉE
PAR M. GUY DUMOUCHEL POUR LA FERME H.G.D.
INC. – Distance séparatrice de la gestion des odeurs**

**14-157 RÉSOLUTION NO 14-157
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
PAR M. GUY DUMOUCHEL POUR LA FERME H.G.D. INC.
DISTANCE SÉPARATRICE DE LA GESTION DES ODEURS**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La Ferme H.G.D. inc. possède un immeuble situé au 114, Rang 13;
- 2 La Ferme H.G.D. inc. avait produit une déclaration aux fins d'accroître les activités agricoles d'une unité d'élevage qu'elle a déposée le 21 mars 2002 au bureau municipal tel que prescrit à l'article 79.2.5 de la *Loi sur la Protection du Territoire et des Activités agricoles du Québec*;

- 3 Le demandeur désire régulariser son cheptel d'élevage de 67 200 poulets à griller, soit 192 unités animales, passant d'un cheptel dérogatoire de 48 000 à 67 200 poulets à griller;
- 4 Le demandeur désire régulariser la distance séparatrice pour les installations d'élevage par rapport à une habitation à 110 mètres comparativement aux 140 mètres prescrits à la réglementation municipale;
- 5 Le demandeur désire régulariser la distance séparatrice pour les installations d'élevage par rapport au périmètre urbain à 211 mètres comparativement aux 420 mètres prescrits à la réglementation municipale;
- 6 Le consultant, M. Camille Desmarais, confirme que la production de poulets à griller sur litière est en mode « gestion solide avec une très faible teneur en eau », ce qui réduit la charge d'odeurs comparativement au fumier liquide;
- 7 La production sur litière fait en sorte que le fumier est à l'abri sous un toit durant toute la production, ce qui améliore le facteur d'atténuation;
- 8 L'évacuation et la disposition du fumier ne durent qu'une journée ou deux et que le fumier est disposé à deux reprises sur ses champs et auprès de preneurs reliés par contrat;
- 9 Le conseil municipal a adopté le règlement no 09-06 sur les dérogations mineures;
- 10 Ce règlement s'applique dans toutes les zones de la municipalité;
- 11 Aux termes de la résolution no CCU 14-03, le comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder la dérogation demandée seulement si une mesure de mitigation est réalisée;
- 12 Le demandeur a procédé à l'ajout d'un brise-odeur composé de deux rangées de conifères et d'une rangée de feuillus selon le plan approuvé par l'officier municipal tel que demandé aux termes de la résolution no 14-76;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **DÉCISION.** Le conseil municipal accorde à Ferme H.G.D. inc. une dérogation mineure permettant de régulariser les distances séparatrices suivantes pour les installations d'élevage :
 - par rapport à une habitation : régulariser la distance séparatrice à 110 mètres comparativement aux 140 mètres prescrits à l'article 9.4.1.1 du règlement de zonage n° 09-02;
 - par rapport au périmètre d'urbanisation : régulariser la distance séparatrice à 211 mètres comparativement aux 420

mètres prescrits à l'article 9.4.1.1 du règlement de zonage n° 09-02.

- 2- **AFFECTATION.** Cette résolution affecte le lot 7F-P du **RANG 13** du cadastre officiel du **CANTON DE KINGSEY**, circonscription foncière de **DRUMMOND**.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible au demandeur.

14,198 SUIVI DES DOSSIERS

La directrice générale donne le suivi de divers dossiers.

- Comité consultatif d'urbanisme

Lors de l'adoption de la résolution no 14-151 pour la nomination des membres du Comité consultatif d'urbanisme, il manquait un représentant des citoyens. Depuis, M. Karl Rioux s'est dit intéressé à faire partie de ce comité.

14-158 RÉSOLUTION NO 14-158 NOMINATION D'UN CITOYEN COMME MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville a adopté le règlement 09-08 concernant le comité consultatif d'urbanisme;
- 2 Le mandat des membres du comité consultatif d'urbanisme est de deux ans et que le présent mandat a pris fin le 31 mai 2014;
- 3 Lors de l'adoption de la résolution no 14-151 aux termes de laquelle le conseil municipal a nommé les membres du comité pour la période du 1^{er} juin 2014 au 31 mai 2016, il manquait un représentant des citoyens;
- 4 M. Karl Rioux a manifesté son intérêt à faire partie du comité;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **NOMINATION.** Le conseil municipal nomme M. Karl Rioux au comité consultatif d'urbanisme.
- 2- **DURÉE DU MANDAT.** La durée du mandat de ces membres est de deux (2) ans, soit du 1^{er} juin 2014 au 31 mai 2016.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à M. Karl Rioux.

- Parc-école

Suite à la rencontre de la directrice générale avec les représentants de l'école et de la commission scolaire, les membres du conseil donnent leur accord pour aider financièrement le projet du parc-école.

**14-159 RÉSOLUTION NO 14-159
CONTRIBUTION FINANCIÈRE
AU PROJET DU PARC-ÉCOLE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 L'école Cascatelle travaille depuis quelques années à la conception du réaménagement du parc-école;
- 2 L'école, de même que son conseil d'établissement, ont fait plusieurs levées de fonds pour la réalisation de ce projet;
- 3 La Commission scolaire contribue également financièrement au projet;
- 4 Il y a lieu que la ville participe financièrement au projet du parc-école qui sera accessible à tous les enfants de la municipalité en dehors des heures de classe;
- 5 Un montant de 20 000 \$ est prévu au budget 2014 pour ce projet;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyé par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRIBUTION FINANCIÈRE.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à participer financièrement au projet du parc-école de l'école Cascatelle pour l'installation des modules de jeux.

La contribution est accordée en deux étapes : un premier montant de **VINGT MILLE DOLLARS (20 000,00 \$)** et un deuxième montant d'environ **CINQUANTE MILLE DOLLARS (50 000,00 \$)**. Ce dernier montant pourra varier à la baisse selon le coût final des installations.

- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la Commission scolaire des Bois-Francis.

14,199 COMPTES RENDUS DES ÉLUS

La conseillère Marie-Josée Pleau informe les membres du conseil qu'elle a participé à l'assemblée générale annuelle du Réseau BIBLIO. Elle souligne que la bibliothèque de Kingsey Falls a reçu un prix distinction dans la catégorie « gestion » de la part du

CRSBP. Elle mentionne également que la bibliothèque a été retenue à la Fédération Québécoise des Municipalités pour le prix Desrosiers. Le dévoilement du gagnant aura lieu lors du congrès de la FQM.

La conseillère Krystel Houle-Plante informe les membres du conseil qu'elle a participé au « 6 à 8 » des nouveaux arrivants auquel ont participé 14 nouveaux citoyens.

Le conseiller Christian Côté informe les membres du conseil qu'il a participé à la réunion du conseil d'administration du Centre récréatif Kingsey.

Le conseiller Alain Ducharme informe les membres du conseil qu'il a participé à une réunion de la Société d'initiatives économiques de Kingsey Falls.

14.200 RAPPORTS DE L'ADMINISTRATION

Les rapports du Service d'infrastructures, du Service d'urbanisme, du Service des loisirs et des activités communautaires et de la bibliothèque ont été transmis aux membres du conseil avec l'avis de convocation de la présente session. Le rapport de l'administration est remis séance tenante.

14.201 COMPTES DU MOIS

14-160 RÉSOLUTION NO 14-160 ADOPTION DES COMPTES DU MOIS

Sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter les comptes du mois tels que déposés d'un montant total de **TROIS CENT UN MILLE SIX CENT SIX DOLLARS ET SOIXANTE-DIX-NEUF CENTS (301 606,79 \$)**.

Je soussignée, Nathalie Patenaude, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Kingsey Falls dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Nathalie Patenaude, trésorière

14.202 CORRESPONDANCE

Les membres du conseil soulignent qu'ils n'ont pas reçu la liste de la correspondance avec l'avis de convocation.

La directrice générale leur soumet la correspondance reçue dont la copie d'une lettre leur a été transmise.

14,203 RESSOURCES HUMAINES

14,203.1 SIGNATURE DU CONTRAT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Les membres du conseil conviennent de ne pas signer de contrat. Toutefois, ils désirent préciser certains points.

14-161 RÉSOLUTION NO 14-161 EMBAUCHE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE PRÉCISIONS

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville a embauché Mme Annie Lemieux pour occuper les fonctions de directrice générale et greffière;
- 2 La directrice générale et greffière accepte d'occuper ces fonctions;
- 3 Suite à l'adoption de la résolution no 14-145 relative à l'embauche de Mme Lemieux, il y a lieu de préciser certains points;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONDITIONS DE TRAVAIL.** Madame Annie Lemieux aura droit aux avantages sociaux offerts par la ville selon les conditions de travail adoptées le 9 décembre 2013 aux termes de la résolution no 13-259. Toutefois, le conseil municipal lui reconnaît trois (3) ans d'ancienneté pour les vacances.
- 2- **HORAIRE DE TRAVAIL.** Madame Lemieux travaillera selon un horaire variable basé sur quarante (40) heures par semaine.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible à madame Annie Lemieux.

14,203.2 EMBAUCHE D'ANIMATEURS À TEMPS PARTIEL POUR LE CAMP DE JOUR

14-162 RÉSOLUTION NO 14-162 EMBAUCHE D'UN ANIMATEUR À TEMPS PARTIEL POUR LE CAMP DE JOUR

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville a reçu beaucoup d'inscriptions pour le camp de jour, soit 96 enfants;
- 2 Pour la sécurité des enfants, la ville doit respecter un ratio moniteur/enfant;

- 3 Il y a lieu d'engager un étudiant à temps partiel comme animateur additionnel;
- 4 Des crédits sont disponibles au budget pour cet embauche;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian TISLUCK**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **EMBAUCHE.** La ville est autorisée à embaucher l'étudiant Jérôme Léveillé pour travailler comme animateur à temps partiel au camp de jour. M. Léveillé travaillera à raison de vingt (20) heures par semaine.
- 2- **CONDITIONS SALARIALES.** Les conditions salariales sont celles adoptées par la ville et réservées aux étudiants.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

14,204 REJET DES EAUX USÉES – Signature de l'entente à intervenir entre Séchoirs Kingsey Falls inc. et la ville

14-163

**RÉSOLUTION NO 14-163
REJET DES EAUX USÉES
ENTENTE AVEC SÉCHOIRS KINGSEY FALLS INC.**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Séchoirs Kingsey Falls inc. a fait une demande à la ville pour rejeter ses eaux sanitaires et de procédé dans le réseau municipal via le réseau privé de Boralex inc.;
- 2 M. Jocelyn Michaud de la firme EXP a déposé une lettre à la ville concernant cette demande et de l'importance que cette demande respecte le règlement no 205 de la ville;
- 3 Il y a lieu de signer une entente avec Séchoirs Kingsey Falls inc. pour établir les obligations de chacune des parties relativement à ces rejets;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ENTENTE.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à signer une entente avec Séchoirs Kingsey Falls inc. relativement au rejet des eaux sanitaires et de procédé de cette firme dans le réseau municipal via le réseau privé de Boralex.
- 2- **SIGNATAIRES.** La mairesse et la directrice générale sont autorisées signer tout document relatif à la présente résolution.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Séchoirs Kingsey Falls inc.

14,205 CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS – Participation

Les membres du conseil prennent connaissance de l'invitation à participer au congrès de la FMQ qui se tiendra en septembre 2014.

14,206 AUTORISATIONS DE DÉPENSES

**14-164 RÉSOLUTION NO 14-164
AUTORISATION DE DÉPENSES**

Sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser les dépenses telles que présentées dans le tableau intitulé « Autorisations de dépenses – Juillet 2014 » au montant total de **CINQ MILLE CINQ CENT CINQUANTE-HUIT DOLLARS ET QUATRE-VINGT-HUIT CENTS (5 558,88 \$)**.

14,207 AFFAIRES NOUVELLES

14,207.1 POMPIER

Le conseiller Alain Ducharme informe les membres du conseil qu'il travaille, pour le prochain budget, sur un outil de comparaison pour les salaires des pompiers concernant les gardes.

14,207.2 LOISIRS

Le conseiller Christian Tisluck informe les membres du conseil qu'il travaille sur le dossier pour l'exploitation de la rivière pour l'an prochain.

14,208 LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 22 h 55.

Micheline Pinard-Lampron
Mairesse

Annie Lemieux
Directrice générale et greffière